

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Suzie Longtin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/642360f162ee95223e6a4289>

Date d'obtention : 2020-11-06 18:16:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui répond au besoin des jeunes plus vite afin que la situation ne dégénère pas. Et ça permet de mettre en lumière la situation avec les personnes concernées. De plus, c'est un questionnaire qui est clé en main afin d'aider les jeunes, les parents et les policiers dans leur travail.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais appliquer le protocole afin que les jeunes puissent avoir des services plus vite et plus efficacement. De plus, avoir un questionnaire fait en sorte que il y a moins de chance que j'empiète sur la job des autres.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Voir avec eu quel était l'intention en arrière du partage de vidéo, photo, etc. pour ainsi travailler plus efficacement avec le jeune.